



Principes initiaux de la commission :

La commission « Mutations économiques et continuité professionnelle » est le lieu de concertation préalable, de suivi et d'évaluation des actions de GEPP (Gestion des Emplois et des parcours professionnels) tant au niveau du territoire régional qu'infrarégional.

La commission est un lieu d'échange, un espace d'impulsion d'initiatives et une aide à la décision. Son but n'est pas de faire une commission « observation prospective ».

Les axes de travail qui lui sont assignés reposent sur sa capacité à être un lieu d'information et de réflexion sur les différentes initiatives régionales et territoriales, mais également un lieu de pilotage du dispositif régional de GEPP de filière « Compétences 2020 ».

Contexte :

Le covid 19 et les mesures qui y sont associées, ont provoqué une crise sanitaire et économique d'ampleur. C'est une situation qui a été un accélérateur, sur le plan de la digitalisation mais aussi des difficultés économiques de certaines filières. C'est aussi un événement qui met un coup d'arrêt au développement économique d'une partie des moteurs de la région, l'aéronautique, le tourisme, pour ne prendre que ces deux exemples.

En outre, un certain nombre de secteurs ont bien résisté. Ce n'est pas le cas de beaucoup d'autres, notamment les filières structurantes de notre territoire.

Proposition d'axes pour la feuille de route 2020-2021 :

La commission inscrira son action dans une définition partagée de la GEPP. L'enjeu est, d'une part de favoriser l'adaptation des entreprises, le maintien du tissu économique et de son attractivité dans une perspective dynamique d'adaptation aux mutations, et d'autre part de préserver l'emploi

Sur cette base, la commission assurera une triple action, à savoir :

- **Une fonction d'échange d'informations et de partage de connaissances, notamment sur les impacts de la crise.**

Quels sont les secteurs qui ont résisté et se sont développés ?

Quels sont ceux qui au contraire sont en grandes difficultés ?

Quels sont les impacts sur l'emploi ?

En quoi les dispositifs et mesures relatifs à la gestion des compétences et des parcours doivent-ils être réadaptés ?

A cette fin, la commission pourra passer commande d'éléments d'aide à la décision et/ou d'évaluation au Cariforef ou à d'autres organismes ou observatoires. Il serait aussi nécessaire de pouvoir structurer un apport régulier de données sur les mutations.



- **Une fonction de proposition, de réorientation et de suivi d'actions ou de dispositifs, dans le but de favoriser le développement de la digitalisation et de la transition écologique.**

La commission aura notamment en charge la réorientation de démarche du type « Compétences 2020 ». Elle pourra aussi rencontrer différents acteurs liés aux mutations économiques : Etat, Région, OPCO...

- **Une fonction d'impulsion de démarches innovantes et de construction d'une vision prospective,**

La commission pourrait concentrer son action sur l'analyse des secteurs ayant résistés et le soutien des secteurs les plus en tension pour lesquels le business plan est à penser autrement.

- Le champ de l'aéronautique, de la navale, de l'automobile et de l'agro-alimentaire : un travail est à engager pour favoriser l'accompagnement vers la transition énergétique et l'impact en termes de besoins de compétences,
- Le champ du commerce et de l'artisanat il est nécessaire de travailler sur l'adaptation aux nouvelles formes de consommation, clic and collect, plateforme en anticipant les besoins en développement des compétences. Il s'agira
 - D'effectuer un état des lieux (suite des travaux engagés par le CREFOP autour de la situation de l'emploi, des métiers, des mutations qui sont à l'œuvre),
 - De rencontrer et d'échanger avec les OPCO concernées
 - De rencontrer les différents acteurs et d'accompagner les entreprises pour favoriser les évolutions
 - D'accompagner les entreprises et les bassins sur formation des salariés, les demandeurs d'emploi, notamment les intérimaires et les jeunes

Elle devrait avoir un regard de l'ensemble de l'offre de formation du ou des secteurs étudiés.

- **-Une fonction de suivi des démarches sectorielles**

Le conseil régional a construit des contrats d'objectifs sectoriels régionaux sur un périmètre OPCO. La commission se verra présenter ces travaux de façon à pouvoir proposer des éléments complémentaires d'enrichissement.